Département de la Loire Arrondissement de Montbrison Canton de Montbrison Commune de Soleymieux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL **MUNICIPAL**

Nombres de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents: 11

Votants: 10+ 1 pouvoir

Abstention(s): 0

L'an deux mille vingt-trois, le 27 février les membres du conseil municipal de Soleymieux se sont réunis sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire de la commune.

Présents: RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, FAURE Sophie, POYET Manon, SOUBEYRAND Daniel, MONTET Frédéric, QUATRESOUS Christian, BOUTTE Thérèse, DAMEZET Jérôme, POYET Mathieu

Absent: Annie DETHY qui donne pouvoir à Julien RONZIER

Secrétaire de séance : BOUTTE Thérèse

Désaffectation et déclassement du domaine public des parcelles sises Rue St Joseph

Monsieur le Maire propose la désaffectation d'une partie de la VC202 Rue St Joseph. La partie concernée par la désaffectation, d'une superficie totale de 65m2, donne la création des parcelles ci-dessous :

- A1084 de 22m2
- A1083 de 43m2

Il est proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation et le déclassement du domaine public routier communal de cette emprise. Le déclassement se fait par simple constat, sans enquête publique préalable, puisque ce déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ni de circulation assurée par la voie.

Ces parcelles seront échangées sans soulte avec Mme MOY Michèle propriétaire riveraine par acte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la désaffectation puis le déclassement du domaine public communal « Rue St Joseph », cadastré A1084 de 22m² et A 1083 de 43m2.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20230227-2023-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023 Affichage: 21/03/2023

- Accepte l'échange sans soulte sous forme administrative avec Mme MOY,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la suite du dossier en question.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie certifiée conforme.

A Soleymieux, le 17/03/2023

Le Maire

Le secrétaire de séance Thérèse BOUTTE